



DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2026

A nous retourner au 15/02/2026

RAISON SOCIALE DE L'ASSOCIATION OU DU CLUB

.....
Adresse – Siège

.....
Adresse -Postale

.....
Adresse -Courriel

.....
N° SIRET (SIREN + NIC)

.....
Code A.P.E.

.....
Assujettissement TVA : OUI NON

(Si OUI, préciser le n° intracommunautaire :)

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINÉ

SYNTHÈSE FINANCIÈRE 2025

À compléter obligatoirement

| | |
|---|---|
| TOTAL DES DÉPENSES | € |
| TOTAL DES RECETTES | € |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT-EXCEDENT) | € |
| AVOIRS AU 31/12/2025 | € |
| SUBVENTIONS DES AUTRES COLLECTIVITÉS ou ORGANISMES - A LISTER | € |
| ➤ | |
| ➤ | |
| ➤ | |
| ➤ | |
| ➤ | |
| ➤ | |
| ➤ | |
| ➤ | |

SUBVENTION SOLICITÉE DE LA COMMUNE POUR 2026.

| | |
|---------|---|
| MONTANT | € |
|---------|---|

RESPONSABLE LEGAL

.....

FIXE

.....

PORTABLE

.....

Mail

..... @

PERSONNE CHARGEÉE DU DOSSIER SUBVENTION

.....

FIXE

.....

PORTABLE

.....

Mail

..... @

Je soussigné(e),

* certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
* certifie exactes et sincères les informations du présent dossier.

Fait à , le

Signature du Président

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION OU DU CLUB

| Nombre de Licenciés Ou d'adhérents | + de 18 ans | | | - de 18 ans | | | TOTAL GENERAL |
|------------------------------------|-------------|-----|-------------|-------------|-----|-------------|---------------|
| | Nantua | HBA | Extérieures | Nantua | HBA | Extérieures | |
| | | | | | | | |

EXISTENCE D'UNE ECOLE OUI NON

Nombres éducateurs

Nombre de personnes brevetées habilitées à encadrer l'activité

Nombre de bénévoles actifs et réguliers

Coût annuel chargé

Nombre de personnes salariées administratifs
Techniques-Sportifs
TOTAL

MONTANT DE LA COTISATION ET / OU DE LA LICENCE PAR ADHERENT (détail éventuel)

Dégressivité des cotisations : OUI NON

.....
.....
.....
.....
.....

MANIFESTATIONS ET ACTIONS REALISÉES EN 2025

PROJETS POUR L'ANNÉE 2026

Manifestations reconduites

Projets nouveaux ou exceptionnels

LES DEMANDES DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DOIVENT ETRE PRÉSENTÉES DANS UN DOSSIER SÉPARÉ EXPOSANT LE PROJET EN DÉTAIL

FORUM DES ASSOCIATIONS

Participation au forum des associations 2025 : oui / non

Participation au forum des associations 2026 : oui / non

 PARTICIPATION AU THELETHON 2025 oui / non
2026 oui / non

DOCUMENTS OBLIGATOIRES - A JOINDRE

- **Contrat d'Engagement Républicain dument signé** (joint en annexe au présent dossier)
- RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE ou POSTAL récent, même si vous l'avez communiqué l'année dernière
- RAPPORT MORAL ET RAPPORT FINANCIER 2025
- Tout document faisant apparaître :
 - Les résultats financiers de l'activité de la saison écoulée
 - Le détail des subventions perçues de chaque collectivité (communes ou autres organismes).
- Une copie certifiée conforme, sincère et véritable par le Président et le Trésorier, et le cas échéant le commissaire aux comptes, du budget et des comptes de l'année écoulée.
- Les AVOIRS en banque à la clôture de l'exercice 2025 (comptes courants, livrets, épargne...)
- BUDGET PREVISIONNEL DETAILLÉ POUR 2026
- Attestation d'assurance pour l'année 2026 (spécifiant clause d'abandon recours réciproque pour les associations utilisant des locaux communaux)
- Composition du bureau et du conseil d'administration

DOCUMENTS A COMMUNIQUER LORS D'UNE PREMIÈRE DEMANDE

(Ou à transmettre uniquement en cas de modification dans le courant de l'année 2025)

- Copie de la déclaration de création de l'association déposée en préfecture
- Copie du journal officiel qui a publié cette création
- Statuts après chaque mise à jour

ATTENTION, LES ASSOCIATIONS NE POURRONT ETRE SUBVENTIONNEES PAR LA COMMUNE DE NANTUA ET PAR HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

Dans l'hypothèse où il ne serait pas recouru au formulaire unique de demande de subvention, il conviendrait que le dispositif de demande de subvention reprenne la mention figurant dans ce formulaire, selon laquelle « le représentant légal de l'association ou de la fondation déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°200-321 DU 12 AVRIL 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »

L'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République renforce l'encadrement des subventions attribuées aux associations et aux fondations par les administrations publiques ou toute autre personne chargée de la gestion d'un service public.

Cette disposition insère, dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, un article prévoyant que toute demande de subvention publique doit être assortie de la souscription d'un "contrat d'engagement républicain" (CER).

Les principes contenus dans le CER sont précisés dans l'annexe au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques.

Depuis le 2 janvier 2022, date d'entrée en vigueur de ce décret, la souscription du CER et le respect des principes qu'il contient constituent une condition à l'octroi et au maintien de toute subvention publique.